

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
14/03/84

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs
et
MMES et MM les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :
DGR n° 1583/84

Plan de classement :
20

Objet :

AFFILIATION, AU TITRE DE L'ASSURANCE MALADIE, MATERNITE, DES MINISTRES DES CULTES ET DES MEMBRES DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES TITULAIRES DE PLUSIEURS PENSIONS.

L'affiliation au régime général devra être prononcée dès l'attribution de la pension vieillesse de ce régime.

Pièces jointes :

Liens :

Com.circ DGR 1537/83

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

14/03/84

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs
et
MMES et MM les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 1583/84

Objet : Affiliation, au titre de l'assurance maladie, maternité, des ministres des cultes et des membres des congrégations religieuses titulaires de plusieurs pensions.

La récente position prise en accord avec la Caisse Mutuelle Maladie des Cultes (CAMAC), et qui vous a été communiquée par circulaire DGR 1537/83 du 28 Décembre 1983 visait, en quelque sorte, à "épurer le passé" puisqu'il s'agissait de régulariser, au 1er Janvier 1984, la situation des polypensionnés restés affiliés au régime des cultes.

Pour l'avenir, je vous précise que l'affiliation au régime général d'assurance maladie devra être prononcée dès l'attribution de la pension d'assurance vieillesse du régime général, étant entendu que le nécessaire sera fait, en tant que de besoin, par le régime d'assurance maladie des cultes, pour la régularisation des cotisations qu'il aurait déjà appelées.

Vous voudrez bien me tenir informé des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de la présente circulaire.

Pour le Directeur et par Délégation
Le Directeur Adjoint chargé
de la Gestion du Risque

R. VASSEUR